

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 juin 2013

RÈGLEMENT DU BUDGET ET APPROBATION DES COMPTES DE L'ANNÉE 2012 - (N° 1083)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

Adopté

AMENDEMENT

N° 4

présenté par

M. Eckert, rapporteur au nom de la commission des finances

ARTICLE 8

À l'alinéa 2, après la huitième occurrence du mot :

« de »,

insérer les mots :

« la mission de ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.